



## Résiliation mandat de location pour ne pas faire des travaux obli

Par **Olive78**, le **08/09/2012** à **09:36**

Bonjour,rnrnSuite à un soucis électrique, l'électricien réalisateur de l'installation de l'appartement que je loue, à signalé à l'agence responsable de la location, que l'installation faite pour une location saisonnière ne supporte pas de gros moyen de chauffage comme l'hiver dernier, et qu'elle était extrêmement dangereuse!!!! - il m'a dit trois fois que ça allait brûler ... - . rnrnL'agence a fait un dernier courrier au propriétaire qui refuse de faire les travaux, qu'en cas de refus persistant elle mettrait un terme à la gérance de l'appartement.rnrnLe propriétaire a sorti l'appartement de l'agence et me demande de partir sous 6 mois invoquant la maladie (il a 80 ans et toutes ses dents ... de plus son fils vit à 50 mètres ) rnrnQue puis-je faire ? Et à qui m'adresser pour obtenir que des travaux soient faits (je ne tiens pas du tout à quitter mon logement) ?rnrnMerci pour vos conseils.

Par **cocotte1003**, le **08/09/2012** à **12:55**

Bonjour, votre bailleur ne peut résilier votre bail non meublé que dans des cadres très précis et une procédure très stricte. Que le propriétaire est retiré la gestion à l'agence ne change rien et ne vous concerne pas. Vous faites une LRAR à votre bailleur en lui précisant les problèmes et les constatations du plombier. Vous lui demandez de remédier à la situation sous 15 jours sans quoi vous contacterez le service d'hygiène pour obtenir un certificat d'insalubrité. Vous pouvez contacter l'ADIL de votre secteur qui vous conseillera dans cette situation,ordialement

Par **Olive78**, le **08/09/2012** à **13:11**

Merci pour votre réponse.rnrnJe contacte l'ADIL des lundis.rnrnCordialement.